

Le mot du gynécologue

La grossesse et l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

La grossesse chez l'être humain est la période de 9 mois pendant laquelle l'enfant à naître séjourne dans l'utérus ou matrice de sa maman. L'utérus est donc l'appartement passager du bébé depuis sa conception jusqu'au moment de sa maturité. Il s'agit d'un sac fermé en bas jusqu'au moment de l'accouchement. Par l'intermédiaire du placenta jouant le rôle de centrale énergétique, le bébé reçoit de sa maman tous les éléments nutritifs qui lui sont nécessaires pendant les premier neuf mois de sa vie. Le transfert des éléments nutritifs se fait par le cordon ombilical qui part du nombril du bébé jusqu'au placenta.

L'embryon est un être humain unique depuis sa conception et la formation de tous ses organes est terminée à 12 semaines. A partir de ce moment il n'a plus qu'à grandir jusqu'au moment de son déménagement définitif au terme de la grossesse.

L'interruption volontaire de la grossesse consiste à faire sortir à l'aide de forces extérieures l'enfant en développement, de son appartement passager, et de le tuer. Il ne pourra pas se défendre comme il ne pourrait pas se défendre en tant que bébé après son accouchement. Il est donc tributaire des bons ou mauvais soins de ses géniteurs pendant longtemps.

Modalités pratiques de l'IVG : L'utérus, bien fermé pendant la grossesse doit être ouvert de force pour faire sortir l'embryon et le tuer par la même occasion. Jusque plus ou moins 6 semaines de grossesse, des médicaments peuvent être utilisés pour arriver au bout de quelques jours à une ouverture de l'utérus et une expulsion de son contenu éjectant l'embryon de son habitacle. Si la grossesse est plus avancée, une procédure chirurgicale sous anesthésie devient nécessaire. Une dilatation du col de l'utérus par le médecin sera nécessaire. Elle sera poursuivie par une aspiration du contenu de l'utérus et complétée par un passage à la curette pour s'assurer de la vacuité de l'utérus. Ceci se passe sous anesthésie et courte hospitalisation.

Conséquences : Très souvent, si l'acte est pratiqué dans de bonnes conditions, il n'y a pas de conséquences physiques néfastes. Chaque IVG peut cependant se solder par des problèmes de fertilité future. Une infection peut aboutir à une fermeture des trompes conduisant l'œuf fécondé dans l'utérus. De même, la cavité utérine peut être abîmée de façon à ne plus pouvoir servir d'habitable pour une grossesse future. Quant aux conséquences psychiques, elles peuvent être plus ou moins sévères en fonction de chaque situation et la personne dans certaines situations peut en souffrir longtemps voire pour le reste de sa vie.

Il est donc capital de réfléchir mûrement avant de prendre la décision définitive en vue de réaliser une IVG. Une deuxième consultation du même médecin ou d'un autre ou éventuellement d'une assistante sociale ou autre personne de confiance nous semble très utile. Il y a des alternatives à l'IVG. Une possibilité est l'accouchement anonyme où le bébé sera attribué à des parents adoptifs. Des problèmes d'ordre matériel ne devraient pas dans notre pays être la seule raison d'une IVG.

En fin de compte pour ne pas devoir être confronté à une situation où une IVG risque d'être évoquée, il est capital de vivre sa sexualité ensemble avec son partenaire dans la responsabilité.

Dr Monique Kayser-Schmit